

Journée nationale des aidants
Colloque « Être aidant aujourd'hui »

Mercredi 6 octobre 2021
Hôtel du Département – Espace Grande Arche

Ouverture par Georges Siffredi
Président du Département des Hauts-de-Seine,

Madame la Vice-présidente en charge des Solidarités et des affaires sociales,

Chère Armelle,

Madame la Conseillère départementale déléguée aux Séniors, à l'autonomie et à la santé,
chère Alexandra,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir à l'Hôtel du Département – et en ligne, sur Facebook Live, pour ceux qui vont suivre nos discussions à distance – pour ce colloque que nous avons souhaité organiser à l'occasion de la Journée nationale des aidants.

Parmi les nombreuses actions que nous conduisons pour renforcer les solidarités envers les personnes fragilisées par la maladie, le handicap ou le grand âge, je tiens en effet à ce que notre Département porte une attention particulière aux aidants et, dès ma réélection à la présidence du Conseil départemental, le 1^{er} juillet dernier, j'ai indiqué ma volonté de faire de l'accompagnement des aidants un nouvel axe structurant de notre politique de solidarité.

Je crois qu'en préambule, il convient de souligner que le terme « aidant » recouvre une grande diversité de situations.

Il renvoie, d'une part, aux métiers de l'aide à la personne, qui jouent un rôle déterminant auprès de nos concitoyens en situation de dépendance, que ce soit dans les établissements sociaux et médico-sociaux ou dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Nous avons eu l'occasion d'en parler, lundi, lors du salon E-Tonomy organisé avec nos collègues des Yvelines : il est de notre responsabilité d'accompagner et de soutenir ces professionnels, notamment en assurant la qualité des formations et en valorisant ces métiers, essentiels à la cohésion de notre société. C'est l'une des missions que nous avons confiées à notre Agence interdépartementale de l'Autonomie, dont Armelle Tilly assure la présidence : je sais que tu es

très attentive sur ce point, chère Armelle, car si nous voulons proposer aux bénéficiaires et à leurs familles un service de qualité, il est capital de bien former les professionnels, et de mettre en avant l'attractivité de ces métiers, pour susciter l'envie de s'orienter vers cette filière. L'enjeu est d'autant plus important qu'au-delà de la question de l'autonomie, cela nous permet de faire le lien avec une autre mission du département : l'insertion professionnelle. Oui, ce secteur de l'aide à domicile permettra de créer de nombreux emplois de service, et c'est là une formidable opportunité que nous devons utiliser comme vecteur d'insertion professionnelle.

Mais les aidants ne sont pas tous, loin s'en faut, des professionnels, et nous touchons là, plus particulièrement, le sujet du colloque de ce matin, sujet longtemps méconnu, ignoré ou sous-estimé : nos concitoyens sont nombreux à tenir ce rôle d'aidant auprès d'un proche vulnérable, puisqu'on estime à 11 millions le nombre de Français qui sont des proches aidants, et participent au maintien à domicile et à l'accompagnement de personnes en perte d'autonomie.

Or, « être aidant aujourd'hui », pour reprendre le titre de ce colloque, c'est encore, trop souvent, se sentir démuné devant les situations auxquels on est confronté, isolé face aux difficultés rencontrées au quotidien, avec la responsabilité de porter sur ses seules épaules un accompagnement toujours plus exigeant, auquel il faut concentrer toute son énergie et tout son temps, sans pouvoir entrevoir de possibilité de répit.

C'est pourquoi je considère qu'en tant que chef de file de l'action sociale et des solidarités, nous devons soutenir les proches aidants et nous tenir à leurs côtés, en étant à leur écoute et en facilitant l'accès à l'information, grâce à une mise en réseau des différents acteurs, publics et associatifs, et à la mise à disposition des ressources et des contacts dont ils ont besoin.

C'est là la première raison qui nous a conduit, en partenariat avec la Compagnie des aidants – que je remercie pour son implication –, à organiser ce colloque dans le cadre de la Journée des aidants. Nous voulons contribuer à mettre un coup de projecteur sur la situation des aidants, et encourager et faciliter l'implication des communes et de leurs CCAS, car ce sont des interlocuteurs de proximité qui ont un rôle primordial à jouer. Ainsi, 18 communes ont souhaité s'associer à cette journée de sensibilisation, et relayer le kit de communication et d'information réalisé à cette occasion. Cet évènement fédérateur s'inscrit dans le prolongement des actions qu'elles organisent tout au long de l'année, à l'image des « cafés des aidants », espaces tout à la fois de témoignages, d'échanges et de conseils, qui ont le grand mérite de rompre l'isolement dont je parlais tout à l'heure, et de replacer la diversité des parcours individuels dans une approche collective, qui apporte à la fois entraide et réconfort.

Mais ces mesures d'accompagnement, pour importantes qu'elles soient, ne sont assurément pas suffisantes pour apporter une réponse à la hauteur de la situation et des attentes, immenses, des proches aidants.

Notre Département est déterminé à prendre sa part, toute sa part, pour relever ce défi.

D'abord, et vous aurez l'occasion d'en parler lors de la première table-ronde, animée par Alexandra Fourcade, nous contribuons à l'indispensable état des lieux qui doit être conduit pour savoir qui sont les aidants, et pour déterminer les dispositifs d'accompagnement, nécessairement multiples et adaptés à la diversité des situations vécues, dont ils peuvent avoir besoin. Ce travail doit mobiliser l'ensemble des acteurs du champ sanitaire, social et médico-social, et les élus, communaux et départementaux, ont assurément un rôle à jouer pour faciliter la circulation de l'information.

Par ailleurs, nous devons initier des dispositifs innovants pour proposer des solutions de répit aux proches aidants. J'ai eu l'occasion de dire que l'esprit d'audace qui caractérise depuis toujours notre Département, à l'avant-garde de politiques publiques qui ont, souvent, été reprises et imitées par d'autres, je veux qu'il anime aussi pleinement nos politiques de solidarités. Et en ce qui concerne les aidants, où tant reste à bâtir, nous avons assurément de quoi mettre en œuvre cet esprit d'innovation.

Ainsi, nous avons identifié deux axes prioritaires qui permettront de développer une véritable offre de répit, dont vous pourrez approfondir les enjeux au cours de la 2^{ème} table-ronde, consacrée aux solutions envisagées pour soutenir les aidants :

D'une part, en partenariat avec la Fondation France Répit, nous contribuerons à l'ouverture, à Boulogne-Billancourt, de la première maison du répit en Ile-de-France – et l'une des toute premières en France –, qui devrait intervenir en 2024.

Ce projet, en cours de validation auprès de l'ARS, propose une solution innovante pour les aidants, afin de leur permettre de se reposer et de se ressourcer. Ainsi, ils bénéficieront chaque année d'une sorte de « droit de tirage » pour placer, pour des séjours temporaires, leur proche malade ou en situation de dépendance, avec une surveillance médicale et un accompagnement assuré par des professionnels, qui prendront ainsi la relève de l'aidant pendant la durée du séjour. Les aidants pourront aussi, s'ils le souhaitent, séjourner à la maison du répit, dans des espaces de vie distincts, ce qui leur permettra de souffler sans pour autant s'éloigner de leur proche. Il s'agit, en somme, de proposer un cadre de vie agréable, pour favoriser le bien-être et la tranquillité de l'aidant en assurant une prise en charge complète et adaptée aux besoins du malade.

Le deuxième axe de notre action concerne les EHPAD : il s'agit de favoriser, dans ces établissements, l'ouverture de places d'accueil dit « séquentiel » ou « temporaire », à destination de personnes vivant habituellement à leur domicile et, ainsi, permettre à leurs proches aidants de se reposer.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large de la réflexion que je veux engager sur l'EHPAD de demain, nourrie de la collaboration entre des architectes, des sociologues et, bien sûr, les professionnels du secteur et les gestionnaires d'établissement. Nous avons proposé au Centre scientifique et technique du bâtiment, le CSTB, de travailler à l'élaboration d'un référentiel en s'appuyant sur ces expertises, pour faire des établissements d'accueil médicalisés des lieux de vie agréables pour les résidents, dotés de services et d'espaces de convivialité, et permettre aux familles de trouver des solutions d'hébergement adaptées.

Dans la mesure où le modèle économique actuel ne permet pas aux EHPAD de financer ce type de travaux, importants, sans augmenter leur prix de journée, j'ai décidé de proposer au vote de la prochaine Commission permanente, au mois de novembre, une autorisation de programme de 20 millions d'euros. Le Département pourra ainsi prendre à sa charge ces investissements, dans les structures publiques ou habilitées à l'aide sociale, ce qui permettra à ces établissements de faire évoluer leurs prestations sans augmenter leurs tarifs pour nos concitoyens.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, notre politique de solidarité vise à apporter des réponses concrètes, cohérentes et efficaces, adaptées à la diversité des situations que vivent les familles, et intégrées avec l'ensemble des acteurs du domicile et de l'hébergement.

Je me félicite de voir le nombre de participants à notre colloque, ainsi que la grande diversité des compétences et des acteurs représentés : élus, responsables institutionnels et associatifs, professionnels du soin, c'est en mobilisant l'ensemble des énergies que nous parviendrons à faire bouger les lignes, et à proposer à nos concitoyens un accompagnement à la hauteur des enjeux. La matinée d'échanges et de travail à laquelle vous participez est un bel exemple de cette mobilisation : je ne doute pas que vos tables-rondes seront fructueuses et utiles. Bon travail à tous !